



Politique Alimentaire

Salaberry-de-Valleyfield

POUR UNE VILLE EN SANTÉ!

Le pouvoir des municipalités

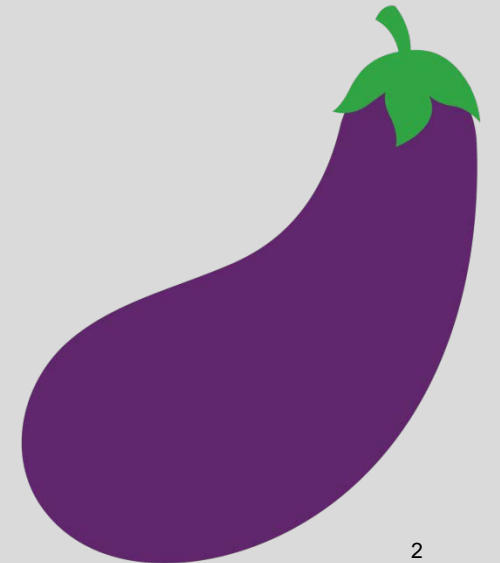
Histoire de cas - Interdiction de la distribution de boissons énergisantes dans les espaces publics



SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
CAPITALE RÉGIONALE DU SUROÏT

Mise en contexte

- **Données préoccupantes** : surplus de poids, mauvais choix alimentaire, 10% de la population demande de l'aide alimentaire
- Plusieurs **engagements de la Ville** à travers les politiques et plans d'action en place
- Volonté politique d'aller plus loin



Pourquoi une politique alimentaire à Salaberry-de-Valleyfield?

- Les saines habitudes de vie sont des déterminants importants de la santé
- L'**OFFRE** alimentaire influence les **CHOIX** alimentaires
- Pour prioriser la santé populationnelle ➤ Développer des environnements favorables

Considérant le portrait démographique de Salaberry-de-Valleyfield, l'intégration de la dimension alimentaire est un complément naturel et logique pour **développer une communauté en santé**.

Positionne la Ville comme un modèle en matière d'environnement favorable.



L'objectif principal

- Contribuer à **améliorer la qualité de l'offre** nutritionnelle des aliments offerts
- Faciliter l'**accès à des aliments sains** dans les infrastructures sportives et municipales et dans les événements organisés sur le territoire

Les champs d'application

- Les **casse-croûte** installés dans les infrastructures municipales, sportives et récréatives
- Les **machines distributrices** dans les infrastructures sportives et bâtiments municipaux
- Les **événements publics** et les fêtes municipales :
 1. Introduire des aliments sains dans le menu
 2. Bonifier l'offre d'aliments nutritifs
 3. Privilégier l'eau, le lait et les jus de fruits sans sucre ajouté



Les boissons énergisantes

En mettant en place une politique alimentaire, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est positionnée en lien avec l'offre de boisson énergisante lors des fêtes et festivals.

2012 : Résolution interdisant l'offre de boisson énergisante dans les immeubles lui appartenant.

Volonté d'aller plus loin avec la politique ➤ **Interdiction dans les parcs et espaces verts lui appartenant.**

- Par conséquent, il est **interdit** dans le cadre des fêtes et festivals **de promouvoir, de donner ou de vendre** des boissons énergisantes.

Guides pratiques

- Guide à l'intention des organisateurs de fêtes ou d'événements
- Guide pratique pour les réunions et rencontres



Des questions?

Politique et guides disponibles sur le site Web de
la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Annie Jalbert-Desforbes

annie.jalbert-desforbes@ville.valleyfield.qc.ca

450 370-4770 poste 4397